

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 24/07/2024 - 7123 - 2021 B 01196 - 901 048 090 - A2R TRAVAUX

Désignation de l'entreprise A2R TRAVAUX										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 124 rue de la république 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN															
SIREN 9 0 1 0 4 8 0 9 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2					
										Exercice N clos le 3 1 1 2 1 0 2 3					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010	7 525		012			7 525				
			Autres *		014			016							
	Immobilisations corporelles *				028	18 282		030	5 334		12 947				
	Immobilisations financières * (1)				040			042							
	Total I (5)				044	25 807		048	5 334		20 472				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	6 702		052			6 702				
		Marchandises *			060	2 365		062			2 365				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064			066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068			070							
		Autres* (3)			072	31 327		074			31 327				
	Valeurs mobilières de placement			080			082								
	Disponibilités			084	54 464		086					54 464			
	Charges constatées d'avance*			092			094								
	Total II			096	94 858		098					94 858			
Total général (I + II)					110	120 665		112	5 334		115 331				
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120							30 000				
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126							754				
	Réserves réglementées*			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132											
	Report à nouveau			134							11 065				
	Résultat de l'exercice			136							39 923				
	Provisions réglementées			140											
	Total I			142							81 742				
Provisions pour risques et charges			Total II		154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166							2 210				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 29 000)			172							31 379				
	Produits constatés d'avance			174											
	Total III			176							33 589				
Total général (I + II + III)					180							115 331			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d' un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	11 667					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.															

Certifié conforme à l'original

« A2R Travaux »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 30 000 €

Siège social : 124 rue de la république à Sotteville-les Rouen (76300)

Siren : 901048090

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 MAI 2024

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Développement l'activité, investissements.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

Poursuite de l'activité sur l'exercice 2024.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun événement important à signaler.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à **305 072** euros contre **383 990** euros au 31 décembre 2022.

Le montant des achats de matières et des charges externes de 2022 s'élèvent à **221 670** euros contre **239 738** euros en 2022.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **24 951** euros contre **18 752** euros pour 2022.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **258 989** euros contre **305 072** euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **46 083** euros contre **42 611** euros à fin 2022

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à **39 923** euros contre **41 065** euros au 31 décembre 2022.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un résultat net **39 923** euros contre **41 065** euros au 31 décembre 2022.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net de **39 923** Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice.	39 923 Euros
Réserve légale	754 Euros
Dividende total revenant aux actionnaires :	33 700 Euros
Au compte « report à nouveau créditeur »	263 Euros
Qui s'élèvera alors à 20 988 euros	

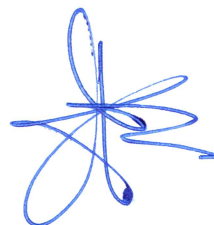
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 43 406 Euros.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 30 000. Il sera mis en paiement le 15 juin 2024, entrant dans le champ d'application de l'abattement à 40 %. (Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts)

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global 25 € et qui n'ont donné lieu à aucune imposition.

M. RAJA SAAD Président



« A2R Travaux »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 30 000 €

Siège social : 124 rue de la république à Sotteville-les Rouen (76300)

Siren : 901048090

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le 22 mai, A 18h00,

Les actionnaires de A2R TRAVAUX, société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 124 rue de la République à Sotteville les Rouen (76300), sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Saad RAJA..... 80 actions
Monsieur Jésus AVILA JAPON 20 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur RAJA Saad, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net de **39 923** Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net de **39 923** Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice **39 923** Euros

Réserve légale 754 Euros

Dividende total revenant aux actionnaires : 30 000 Euros

Au compte « report à nouveau créditeur » 9 923 Euros

Qui s'élèvera alors à 20 988 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 43 406 Euros.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 30 000. Il sera mis en paiement le 15 juin 2024, entrant dans le champ d'application de l'abattement à 40 %. (Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts)

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'une distribution de dividende a été effectuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour un montant de 30 000 €, entrant dans le champ d'application de l'abattement à 40 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme que **Monsieur Saad RAJA** n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice social clos le 31 décembre 2023

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

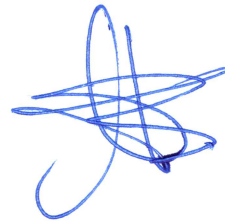
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

M. RAJA SAAD
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name of the President.

« A2R Travaux »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 30 000 €

Siège social : 124 rue de la république à Sotteville-les Rouen (76300)

Siren : 901048090

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net de **39 923** Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net de **39 923** Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice..... **39 923** Euros

Réserve légale754 Euros

Dividende total revenant aux actionnaires : 30 000 Euros

Au compte « report à nouveau créditeur »..... 9 923 Euros
Qui s'élèvera alors à 20 988 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de de 43 406 Euros.

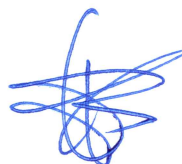
Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 30 000. Il sera mis en paiement le 15 juin 2024, entrant dans le champ d'application de l'abattement à 40 %. (Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts)

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'une distribution de dividende a été effectuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour un montant de 30 000 €, entrant dans le champ d'application de l'abattement à 40 %.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
M. RAJA SAAD
Président



« A2R Travaux »

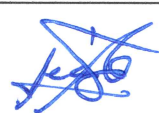
Société par Actions Simplifiée

Capital : 30 000 €

Siège social : 124 rue de la république à Sotteville-les Rouen (76300)

Siren : 901048090

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2024
FEUILLE DE PRESENCE

No. d'ordre	Nom Adresse	Nombre D'Actions	Nombre de Voix	Signature
1)	Monsieur Saad RAJA, demeurant au 24 rues Gabrielle Meret 76300 Sotteville les Rouen Né le 29 Aout 1992, de Nationalité Française.	80	80	
2)	Monsieur Jésus AVILA JAPON, demeurant au 44b Rue Armand BARBES 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN, Né le 20 décembre 1976 à Séville (Espagne), de nationalités espagnoles	20	20	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 2 actionnaires présents ou représentés possédant 100 actions.

M. RAJA SAAD
Président

